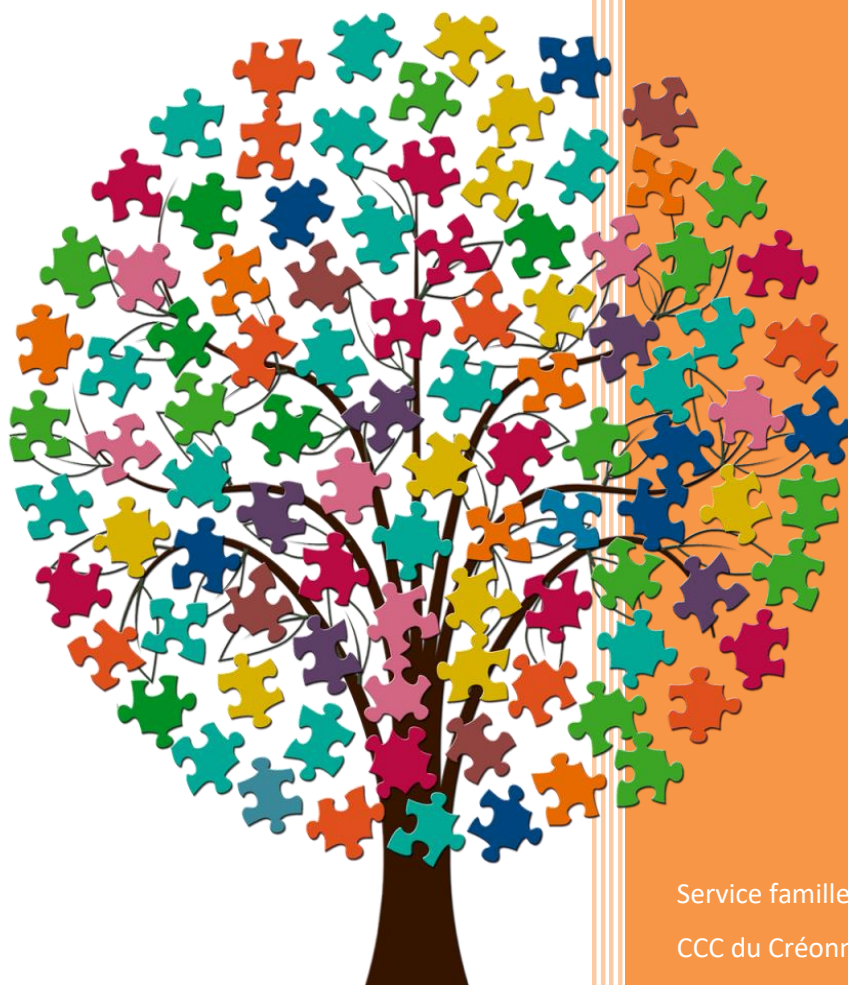




DATE :

NOM/PRENOM :

Règlement pour le prêt des outils pédagogiques inclusion



Service familles et vie associative

CCC du Créonnais

29/01/2024

Mot d'introduction

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accès des enfants en situation de handicap aux espaces éducatifs de loisirs, sportifs, culturels ou scolaires restent un enjeu éducatif, social, culturel et économique majeur.

Dans le cadre de diagnostic du Projet Social de Territoire ainsi que lors du renouvellement du PEDT, la CCC du Créonnais a eu le souhait de sensibiliser les enfants de 0 ans à 18 ans et + au handicap (moteur, sensoriel, mental, ...) pour aider à changer les regards, vaincre les peurs et pour faciliter l'accueil d'enfants et de jeunes en situation de handicap mais également donner les outils et les ressources nécessaires aux acteurs éducatifs pour sensibiliser de manière ludique le public accueilli.

Les outils pédagogiques que vous trouverez ont été créés dans une démarche collective et sont à destination des structures, établissements, professionnels qui souhaitent mettre en place des actions et projets autour de « l'accueil de tous » et qui vous aideront à aborder de manière vivante et ludique ces questions.

La CCC du Créonnais souhaite promouvoir une plus-value éducative auprès des bénéficiaires. Soucieuse de la qualité des outils pédagogiques qui sont proposés, elle veille à ce que les structures emprunteuses puissent se les approprier.

Règlement pour le prêt des outils pédagogiques du Service familles et vie associative

Le Service de la CCC a mis en place un système de prêt de matériel pédagogique à destination des professionnels de la petite enfance, enfance et jeunesse, des enseignants, agents territoriaux, Atsems, animateurs/trices, des associations, des familles.

Article 1 : les outils proposés pour un public âgé 0 et 18 ans et +

Le Service Familles et vie associative met à votre disposition gratuitement :

Des outils, des jeux, des albums jeunesse et des fiches pour mettre en place des animations ludiques. Les outils pédagogiques sont stockés au service Familles et Vie Associative, 39 boulevard Victor Hugo 33670 Créon

Un inventaire du matériel est placé dans chaque malle confectionnée et empruntée.

Article 2 : État du matériel.

Un inventaire sera fait entre chaque prêt. Le Service Famille et Vie associative s'engage à prêter du matériel en bon état, complet et bien rangé. Les personnes qui empruntent, s'engagent à rendre le matériel dans l'état où elles l'ont trouvé.

Si une partie du matériel prêté est perdu, endommagé ou cassé, l'emprunteur devra remplacer ce matériel ou le rembourser au coût réel.

Ce projet sera une réussite collective si chacun veille à la bonne utilisation du matériel.

Article 3 : Modalités de prêt.

Le matériel peut être emprunté pour la durée qui sépare deux périodes de vacances, soit un cycle compris entre 4 et 7 semaines et / ou pendant les vacances scolaires selon la demande de l'emprunteur/euse, de la structure.

Accessibilité uniquement sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h à 16h00 excepté le mercredi après midi

Les outils devront être réservés auprès du service Familles et vie associative soit par téléphone soit par mail.

Prévoir un rendez-vous avec :

Célia Opresco Responsable des politiques contractuelles et du service Familles et Vie Associative
referente.ej@cc-creonnais.fr

Téléphone fixe : 05 57 34 57 06 / Téléphone portable : 06 22 97 98 27

Romain Congnard Chargé de coopération Parentalité Jeunesse et Sport

romain.congnard@cc-creonnais.fr

Téléphone fixe : 05 57 34 57 06 / Téléphone portable : 06 29 78 20 81

Géraud Gout : Chargé de coopération Animation de la vie locale et accès au droit

geraud.gout@cc-creonnais.fr

Téléphone fixe : 05 57 34 57 02 / Téléphone portable : 06 03 46 12 02

L'emprunt se fait au service familles et Vie associative de la C.C.C. Ceci doit être convenu à l'avance avec le Service minimum 3 jours ouvrables avant le retrait. La malle empruntée devra être retournée auprès du service au plus tard la première semaine des vacances. Le transport est assuré par l'emprunteur ou l'emprunteuse pour la réception et la restitution de la/des malle(s) pédagogique(s) à l'adresse visée à l'article 1.

Pour tout dysfonctionnement le service familles et vie associative doit être averti dans les meilleurs au 05 57 34 57 02 ou par mail.

Afin de permettre à chacun de pouvoir emprunter le matériel aux dates prévues, tout retard non signalé et répété, la collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande de prêt.

Article 4 : Evaluation de l'utilisation des outils

Lorsque vous emprunterez les différents outils choisis, vous recevrez par mail l'inventaire scanné avec un lien vers un questionnaire d'évaluation. Nous vous invitons vivement à le compléter, car vos retours nous permettront d'ajuster au mieux le contenu de la malle pédagogique aux attentes et aux besoins des enfants et des professionnels. Ce questionnaire est à remplir en équipe.

Lien du questionnaire :

<https://forms.gle/raabzkQnCEXMoAcF9>

Article 5 : inventaire

L'inventaire est rempli avant la mise à disposition de la malle à la structure, et doit être complété à la fin de la réservation, avant la restitution de la malle.

Article 6 : Conditions de prêt.

L'emprunt des outils pédagogiques doivent être réfléchi et pensé en équipe afin de garantir la qualité des activités, l'emprunteur s'engage à ce que la malle construite soit un outil au service des intentions éducatives du PEDT ainsi que des objectifs des projets pédagogiques, d'établissements, associatifs.

D'autre part, chaque personne, structure, association qui souhaite effectuer un emprunt doit signer le présent règlement.

Nom :Prénom :Statut :

Adresse : Commune :

Téléphone :

Emprunt à la date du : retour le :

Date et Signature : « J'ai bien lu le règlement et m'engage à le respecter ».